et infirme; on ne l'en a pas moins réduit à la misère la plus complète, on n'en a pas moins emporté de son modeste presbytère tout ce qui pouvait s'emporter, « on n'y a laissé que les clous», et partout les Allemands ont agi de même. La même lettre déclare que toutes les femmes du village ont été outragées. Ce n'est pas un roi à la tête d'une armée qui a envahi la France, c'est Shinderhannes et sa bande.

Les protestations contre la dissolution des conseils généraux se multiplient.

Dans une lettre adressée au *Journal du Lot-et-Garonne* l'honorable M. le baron de Baillet, membre du conseil général de ce département émet ces justes observations :

« Le bon sens public jugera si les membres des commissions départementales n'auront pas successivement l'investiture de la candidature officielle,— et si le Conseil général, issu du suffrage électoral n'offrait pas, dans les graves circonstances que nous traversons, des garanties, au moins, tout aussi sérieuses.

« Ce que je sais du Conseil général, c'est qu'il était animé du plus entier dévouement pour tous les intérêts du département qui pouvait compter sur son patriotisme.

« C'est qu'ayant dans son sein un homme aussi justement considéré que l'honorable M. Base, il tint à l'honneur, dans des questions importantes, à ne pas lui céder en indépendance. »

Dans une lettre non moins remarquable que nous trouvons dans l'*Espérance du Peuple*, M. le comte de Juigné, membre du conseil général de la Loire Inférieure, formule ainsi sa protestation :

» Au nom de la loi et des principes républicains eux-mêmes, je proteste contre le décret qui remplace les Conseils généraux par des commissions départementales, parce que cette mesure est injuste, illégale et arbitraire, et qu'en conséquence aucun vote des commissions, désignées par les préfets ne sera obligatoire pour les populations, qui auront parfaitement le droit de se refuser a y optempérer au nom de la loi elle-même. »

Suspension de l'Union de l'Ouest et de l'Ami du peuple.

On lira plus loin le texte de l'arrêté préfectoral qui, avec l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur, suspend pour deux mois l'*Union de l'Ouest* à l'occasion de son article sur la dissolution des Conseils généraux. Nous n'avons pas à examiner ici tous les termes de cet article écrit sous l'impression d'une émotion trop justifiable; notre honorable confrère qui avait entendu dire au gouvernement que la République est « le règne de la loi », pouvait-il accpter avec une résignation facile un acte aussi arbitraire que le décret de dissolution? L'*Union de l'Ouest* croyait que depuis la révolution du 4 septembre, la presse était libre ; elle expie cruellement son erreur. Quelle sévérité brutale que cette suspension de deux mois! et quels contre-coups rigoureux! L'arrêt préfectoral frappe, par précaution, une feuille du même lieu, l'*Ami du peuple*, qui n'avait pas dit le plus petit mot de la dissolution des Conseils généraux, et, pour que les excès du bon plaisir surabondent, aucun écrit politique ne partira de l'imprimerie de ces deux journaux pendant la durée de leur suspension! c'est la propriété elle-même qui reçoit ici une grave atteinte.

Mais tout n'est pas là, et l'odieux déborde dans le considérant qui motive la mesure de la suspension. M. le préfet de Maine-et-Loire y déclare que l'*Union de l'Ouest* « s'est rendue coupable de connivence avec l'ennemi, et de trahison envers la patrie en danger. » Nous partageons l'indignation exprimée à cet égard par le courageux rédacteur de l'*Union de l'Ouest* dans sa lettre au *Journal de Maine-et-Loire*, et nous applaudissons au ferme langage de M. Stofflet, secrétaire de la rédaction, gérant de l'*Union de l'Ouest*, et sous-officier aux zouaves pontificaux, qui, voulant rivaliser de patriotisme avec le préfet, lui donne rendez-vous aux extrêmes avant-postes : ce billet est un vrai boulet lancé au fonctionnaire républicain en pleine poitrine.

Voici le texte de l'arrêté préfectoral, suivi des lettres de MM. Arthur de Cumont et Stofflet :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Nous préfet de Maine-et-Loire,

Considérant que dans son numéro du 27 décembre, le journal l'*Union de l'Ouest* a publié sous la signature : A. de Cumont, un article intitulé : *Dissolution des Conseils généraux*, qui se termine par ces lignes :

« Nous déclarons tenir pour illégal, pour attentatoire à la liberté, pour injurieux à la nation, le décret qui dissout les Conseils généraux, sans faire immédiatement appel aux électeurs; nous invitons les citoyens à ne pas le reconnaître, à protester énergiquement contre un acte à tous les points de vue injustifiable... »

Considérant que dans son numéro du mercredi 28 décembre, l'*Union de l'Ouest* a publié un deuxième article, sous le même titre et la même signature, dans lequel se trouvent les phrases suivantes :

« C'est pourquoi, au nom de ce principe indestructible qu'il n'y a pas de droit contre le droit, nous tenons pour nul et de nul effet le décret de la délégation gouvernementale qui dissout les Conseils généraux et les remplace par des Commissions de son choix et de sa fabrique, au lieu de faire appel immédiat aux électeurs. Nous disons que ce décret ne peut rien contre les droits antérieurs et supérieurs de la nation, rien contre les contribuables, rien contre l'autorité du suffrage universel.

» Et il suit de là que les Conseils généraux ne sont point dissous et qu'ils subsistent toujours, et qu'ils continuent d'être les vrais et seuls mandataires du peuple français jusqu'à ce qu'un nouveau scrutin leur ait donné légalement et régulièrement des successeurs.

» Conseillers généraux, ne vous laissez pas intimider ni ébranler : résistez à la mesure illégale qui nous frappe en vous frappant... »

Considérant que ces deux articles constituent une provocation à la désobéissance aux décrets du gouvernement de la défense nationale, et une excitation à la guerre civile, d'autant plus criminelle qu'elle se produit dans un département directement menacé par l'invasion ;

Considérant que le journal l'*Union de l'Ouest* s'est ainsi rendu coupable de connivence avec l'ennemi et de trahison envers la patrie en danger ;

Vu l'arrêté, en date du 25 novembre dernier, rendu par l'autorité militaire, par lequel le departement de Maine-et-Loire a été déclaré en état de guerre ;

Vu la dépêche du ministre de l'intérieur, en date d'hier, 29 décembre, par laquelle nous sommes autorisés à prononcer contre le journal l'*Union de l'Ouest* une suspension de deux mois ;

Arrêtons :

Art. 1. Le journal l'*Union de l'Ouest*, et journal l'*Ami du peuple* qui n'en est qu'une reproduction hebdomadaire avec même gérant, même rédacteur et même imprimerie sont suspendus pour deux mois.

Art. 2. L'imprimerie établie rue St-Gilles, n° 4, propriété de l'*Union de l'Ouest*, et spécialement affectée à son impression, ne pourra publier aucun écrit politique pendant la durée de la suspension du journal. En cas de contravention, cette imprimerie sera mise sous scellés.

Art. 3. Le présent arrêté sera affiché dans toutes les communes du département.

Art. 4. M. Morel, commissaire de police, est chargé de notifier à M. de Cumont, auteur des articles, et à M. Stofflet, gérant du jonrnal, le présent arrêté et d'en assurer l'exécution immediate.

Angers, le 30 décembre 1870.

Le préfet de Maine-et-Loire,
Signé, M. ENGELHARD.

Pour copie conforme :
Le sacrétaire géneral,
Signé, MONTAUBIN.

Au rédacteur du Journal de Maine-et-Loire

Monsieur le directeur et cher confrère,

Ayez la bonté de me prêter un instant les colonnes du *Journal de Maine-et-Loire* « pour écrire un mot, » car je suis littéralement sans feu, ni lieu, ni imprimerie, ni presse, ni journaux de par un arrêté de M. Maurice Engelhard, préfet de Maine-et-Loire ; arrêté qui m'atteint dans mon honneur, dans ma liberté et dans ma propriété ; arrêté le plus brutal, le plus illégal qu'aucun préfet ait jamais pris et signé sous aucun régime.

Pour avoir défendu la loi contre l'arbitraire qui la viole, démontré que le décret de dissolution des Conseils généraux, *sans appel immédiat* aux électeurs, était attentatoire à l'autorité supérieure du suffrage universel; engagé mes concitoyens, comme je les y engage encore, à ne pas reconnaître un acte qui est la négation même de leurs droits, l'*Union de l'Ouest* est suspendue pour deux mois !

Mais en revanche l'*Ami du Peuple* qui ne s'est pas occupé de la question; qui n'a pas publié une ligne sur le décret, et cela par cette première raison que, la semaine dernière, on ne connaissait pas le décret, et par cette seconde raison que cette semaine, il n'a pas paru, l'*Ami du Peuple* est également suspendu pour deux mois.

Voilà, monsieur le directeur, où nous en sommes après quatre mois de République, sous le gouvernement des hommes avec lesquels j'ai réclamé pendant dix-huit ans la liberté de la presse; revendiqué l'affranchissement complet du suffrage universel; soutenu à mes risques et périls, malgré les avertissements, les suspensions, les procès et les amendes, la lutte de l'indépendance contre un régime de compression; pris énergiquement la défense — la collection de l'*Union de l'Ouest* en fait foi—des journaux démocratiques quand ils étaient frappés par le pouvoir !

J'en appelle à mes concitoyens, à mes amis comme à mes adversaires. Témoins de ma vie, de mes actes, de ma longue carrière d'écrivain, je les adjure de dire si jamais j'ai déserté les justes causes, abandonné le plus faible aux violences du plus fort, trahi ce que je croyais être l'intérêt de la France, renié le lendemain mes principes de la veille, sacrifié mes croyances aux tentations du succès et de la fortune !

Toutefois, je ne peux ni ne dois me borner à une protestation stérille. Descendant du rôle d'administrateur à celui d'insulteur et de calomniateur M. Maurice Engelhard, préfet de Maine-Loire, a osé outrager en ma personne l'homme, le citoyen, le patriote, le français; en m'accusant de CONNIVENCE AVEC L'ENNEMI ET DE TRAHISON ENVERS LA PATRIE EN DANGER ! Il me rendra compte de cette infamie devant la justice, car en suspendant mes journaux il n'a pu supprimer ni mon droit de recourir aux tribunaux, ni la conscience des magistrats auxquels je demanderai réparation de cette lâche injure, qui est en même temps une provocation directe à des violences contre ma personne.

Je demanderai également aux tribunaux si M. Maurice Engelhard peut se jouer de la propriété des citoyens comme il se joue de leur considération et de leur honneur. Je le poursuivrai s'il le faut, devant toutes les juridictions, comme je le poursuis, comme je le dénonce dès maintenant à l'opinion publique, en engageant la lutte contre cet homme dont les arrêtés sont libellés; en montrant à ce ditacteur que je ne recule ni ne me courbe devant sa dictature, je servirai encore sous cette forme la cause que j'ai toujours servie; je continuerai de soutenir le bon combat de la liberté.

Recevez, Monsieur le directeur et cher confrère, avec tous mes remerciements pour votre bonne hospitalité, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ARTTUR DE CUMONT.

Angers, 31 décembre 1870.

Monsieur le préfet,

Un heureux hasard m'amène à Angers pour subir l'honneur de vos insultes

En ma qualité de secrétaire de la rédaction et de gérant de l'*Union de l'Ouest*, vous me désignez comme un traitre à la patrie et un ami des Prussiens.

Il est un moyen simple de vérifier l'exactitude de vos accusations.

Vous plairait-il de quitter momentanément les douceurs de l'omnipotence préfectorale pour venir aux extrêmes avant-postes, où jai été blessé, et où je vais retourner encore ? Je serais content d'avoir pour émule un grand patriote, un grand républicain comme vous. On verrait alors qui de nous sert le mieux sa patrie.

J'irai, quand il vous plaira, prendre l'heure du rendez-vous.

Edmond STOFFLET,
Sous-officier aux zouaves pontificaux.

(Union.)

L'*Evening Strandard* publie les rapports suivants de deux capitaines de navires anglais pris et coulés par les Prussiens aux environs de Duclair :

Le général prussien a donné une passe à notre capitaine. Celui-ci l'avait obtenue par l'instrumentalité de l'agent et elle était contresignée par le consul anglais.

Alors nous quittâmes Rouen pour prendre du lest. Pendant que nous descendions la rivière, nous fûmes abordés par les soldats prussiens qui voulurent voir s'ils ne trouvaient pas des armes ou des munitions; mais leurs recherches étant devenues inutiles, ils nous permirent de continuer notre route. Nous nous dirigeâmes donc vers Fontaine où la rivière a environ un quart de mille de largeur.

Tout à coup, nous apercevons un corps de soldats rangés sur le bord et qui font sur nous trois décharges de leurs fusils. Je me trouvais à trois pas d'un de nos matelots, lorsqu'une balle siffla entre nous deux. Je donnai immédiatement l'ordre de jeter l'ancre. Le capitaine descend aussitôt dans une petite chaloupe, et se rend au rivage pour voir le général prussien, auquel il montra sa passe et celle du navire. Il revient aussitôt, ayant obtenu la permission d'aller au quai où nous sommes restés à prendre du lest jusqu'aux lundi, mardi et mercredi suivants.

Le mercredi vers trois heures et demie, un bateau à vapeur français qui avait été pris par les Prussiens, passa tout près de nous; et aussitôt un certain nombre de soldats allemands, armés de fusils auxquels étaient fixées des baïonnettes, s'élançent sur notre bord comme des pirates. Un côté de leurs baïonnettes ressemblait à une scie. Ils se ruent aussitôt sur les cordes du navire qu'ils coupent, et font servir leur bateau à vapeur de remorqueur à notre vaisseau. L'Union Jack, drapeau anglais, flottait au petit mât, et Georges Lindle, l'un de nos matelots, me dit ;

« Je vais aller le clouer au grand mât. » « Gardez-vous-en bien lui répondis-je, ou vous êtes un homme mort. » Les Prussiens nous donnent bientôt l'ordre de prendre nos habits. « Vite, vite, bien vite, » et on les jete dans un des petits bateaux de notre vaisseau qui était remorqué par le bateau à vapeur. Le seul homme qui put descendre dans le petit bateau où étaient nos effets, fut Georges Lindle. Les soldats allemands descendirent aussitôt dans les cabines et les pillèrent. Puis nous ayant tous fait passer à bord du bateau à vapeur, ils tirèrent sur notre navire et le coulèrent.

Le consul anglais était sur le rivage lorsque notre navire fut coulé, et il se hâta d'aller voir le général allemand. Le bateau à vapeur partit bientôt à toute vitesse, et le petit bateau qui contenait nos effets fut chaviré. Georges Lindle se saisit d'une des cordes qui pendaient à la poupe du bateau à vapeur, et il fut hissé à bord. J'avais jeté mes bas et mon sac qui contenait mon argent et qui fut du navire dans le petit bateau, et tout a été perdu.

Il n'est pas vrai que les Allemands nous aient pris notre argent. Je n'ai pas été le dernier pris, et j'ai parlé aux équipages des cinq autres navires qui ont été saisis et coulés, et tous les hommes m'ont assuré que les Allemands ne leur avaient pas volé d'argent.

Nous avons perdu tout ce que nous avions, mais c'est parce qu'on ne nous a pas donné le temps de prendre ce qui nous appartenait. Nous avons passé la nuit à bord du bateau à vapeur, et nous sommes restés en tout dix-sept heures sans rien prendre. Enfin, le matin les Prussiens nous donnèrent du pain et du café. L'officier allemand, qui était à bord, nous donna des passes et nous dit de remonter la rivière jusqu'a Rouen ce que nous nous sommes empressés de faire ; mais il nous fallut ramer pendant trois heures et le temps était très-froid.

Le consul anglais eut pour nous les plus grands soins et nous procura des logements. Autant qu'il me soit possible de l'attester, aucun argent, aucun billet n'a été donné à aucun des capitaines ou propriétaires des navires coulés. Mon navire s'est enfoncé dans la rivière, l'Union Jack flottait au haut de son petit mât. Après trois jours de séjour à Rouen, nous avons été envoyés par le consul à Dieppe. En route nous avons été arrêtés par les Prussiens et nos bagages ont été minutieusement visités. De Dieppe nous avons été envoyés par un steamer à Newhaven.

L'un de nos abonnés nous communique une lettre qu'il a reçu d'un ami résidant à Reims. Nous en extrayons ce qu'on va lire :

Reims, 1er janvier 1871.

A toi ma première lettre et mes premiers souhaits, je te souhaite la fin de nos misères et le salut de notre pays, je souhaite aussi, que ton fils, puisque tu es père, ne soit pas obligé, dans vingt ans, de verser son sang pour nous venger, s'il faut attendre jusqu'à l'heure de la vengeance. . . . . .

Croirais-tu qu'un major prussien a eu l'impudence de faire bâtonner des Français dans Reims, et d'adresser une réquisition au maire, *pour un nerf de bœuf*, qu'il nous a condamnés à avoir des lanternes dans les rues à partir de six heures du soir et nous a obligés de rentrer avant neuf heures, ses soldats ayant, après neuf heures, le droit de fusiller, assommer, sabrer les passants inoffensifs et ne s'en faisant pas faute. Nous n'avons ni bois ni houille ; et il nous faut cependant chauffer toute la journée les chambres des hôtes qui nous sont imposés. Ah ! va, j'en ai gros sur le cœur. Ta dernière lettre m'a fait un plaisir que je ne saurais t'exprimer.

Ainsi, c'est bien vrai : nous avons des soldats et des chefs, des soldats qui ont des armes et qui obéissent, des chefs qui commandent et qui ne trahissent pas ou ne perdent point la tête.

Ce Faidherbe qui commande l'armée du Nord et dont le nom m'était tout à fait in-

---

de tous les outrages commis en Egypte par les barbares. Cela paraît raisonnable, pensa-t-il, car si les crocodiles ne servent pas à venger des outrages, à quoi servent ces horribles animaux ? Sa conscience lui reprochait toutes les irrévérences dont il s'était rendu coupable en traversant l'Egxpte sans saluer les ombres pyramidales des pharaons et des colosses du divin Osimandias. Il lui restait la ressource des grands criminels agonissants; il se repentit et fit vœu, s'il échappait au crocodile vengeur, de baiser les orteils du Memnon ténor, qui chante une cavatine au lever du soleil.

Un vœu fait donne quelque tranquillité à l'esprit. Il regarda le monstre cerbère pour s'assurer si le vœu avait produit quelque effet sur ses écailles ; le monstre veillait toujours, et ne paraissait pas avoir entendu le vœu.

Une soif ardente dévorait la poitrine du savant, autre malheur du blocus! Les dattes altèrent beaucoup. Comment boire? L'infortuné Tantale voyait sous ses pieds un large fleuve, et il mourait de soif. Le Nil avait des murmures ironiques ; il se contentait de rafraîchir l'air, et il ne donnait pas une goutte d'eau à la lèvre aride du malheureux bloqué. En se comparant à son compatriote Robinson Crusoé, il conclut que tout l'avantage de la position était à ce dernier.

En effet, Robinson passa une nuit sur un arbre ; mais il descendit le lendemain, il tua des perroquets en fit des fricassées de poulet ; il but de l'eau claire et du rhum ; il se promena sous un parassol : il se bâtit un gîte ; il ne rencontra aucun crocodile, et découvrit un Vendredit. Heureux Robinson ! disait à voix basse le savant, heureux insulaire ! roi et sujet à la fois ! Et cet ingrat osait se plaindre ! Je voudrais bien le voir à ma place sur ce palmier !

On est forcé de convenir que les doléances de Robinson sont des insultes envers la Providence. Voilà bien l'homme ! il se plaint toujours de son malheur ! Mais Adamson est-il plus raisonnable, quand il accuse son compatriote d'Yorck? Hélas ! non. Cet homme perché sur un palmier ne savait pas que, ce même jour, à la même heure, l'infortuné savant français, Adolphe Petit, était dévoré par un crocodile devant les ruines d'Ombos ! Les hommes devraient bien cesser de se plaindre de leur sort.

En ce moment de légères vapeurs couvrirent le soleil, et Adamson éprouva un mouvement de joie ; il comptait sur une bonne pluie, et il préparait déjà les deux creux de ses mains pour faire une orgie hydraulique avec la rosée du ciel. La joie fut courte. Il se rappela cette désespérante inscription : *Limite delle pioggie*, limites des pluies, que le courageux italien Rossignol, l'ami de Belzoni, a gravée sur sa carte du Nil. Le palmier d'Adamson était fatalement placé dans la latitude qui plombe le ciel et ne le mouille jamais.

Il récita, pour de désaltérer l'imagination, un passage de la *Jérusalem*, où le Tasse décrit les croisés, buvant, à pleins casques, une pluie miraculeuse, après les longues rigueurs d'un ciel d'airain. Ces vers lui firent venir l'eau à la bouche, quoiques prononcés en italien anglais.

Le crocodile semblait deviner la souffrance du Tantale de Belfast ; il avalait, au passage, des carafes de Nil, en décochant au palmier des regards obliques et narquois. Les plaisanterie des monstres sont intolérables. Adamson fut révolté, ce qui donna à sa soif une nouvelle irritation.

Il promenait ses yeux sur le Nil dans l'espoir de découvrir une djerme à la voile ou à la rame, et de lancer un cri de détresse aux navigateurs ; mais cet espoir est illusoire, dans ces parages dangereux, *situés en amont des rapides*, comme dit Bruce. La solitude gardait un silence de mort ; on n'apercevait que des rochers noirâtres, où perchaient quelques ibis immobile comme des points d'admiration.

Involontairement la pensée du savant se reporta sur Robinson Crusoé. Cet insulaire, se disait-il, a eu grand tort de tant murmurer contre un malheur qui me paraît si heureux. Mais mon compatriote avait du bon. Il était né inventeur, il s'est fait du pain, un parasol, un costume, et même une pipe. La privation le rendait ingénieux. Sur ce palmier, Robinson aurait trouvé de l'eau... Voyons, comment s'y serait-il pris ?

Il réfléchit longtemps pour inventer quelque chose, d'après le procédé Robinson, et le feu intérieur de la pensée acheva de brûler sa langue ; il avait des tisons dans la bouche ; il était arrivé à ce délire qui fait demander au damné de l'enfer une simple goutte d'eau.

Et le Nil roulait toujours devant lui ses flots doux et majestueux.

O nécessité, mère de l'industrie, tu n'abandonneras jamais les disciples de Robinson !

Le savant battit des mains comme s'il se fût applaudi lui-même : il avait découvert un procédé hydraulique. Qu'il faut peu de chose pour donner de la pauvre humanité ! Voilà un homme, perché sur un palmier, un agonissant voué à la gueule d'un crocodile, et qui trouve le secret de se réjouir, parce qu'il a inventé un moyen équivoque de donner à ses lèvres quelques gouttes d'eau saumâtre du Nil.

Adamson, fier de lutter avec son compatriote d'York, se mit tout de suite à l'œuvre: il arracha plusieurs branches fort longues, et les lia par chaque bout, au moyen de filaments détachés de la tige, et roulés entre les dents et les lèvres. Cela fait, il attendit le moment où le crocodile faisait une promenade entre deux eaux pour remplir ses devoirs d'amphibie, et il laissa doucement tomber la pompe aspirante sur les bords du fleuve, où elle bnt beaucoup d'eau, par les feuilles spongieuses, flottantes à l'extrémité. Cette corde végétale fut retirée ensuite avec une grande précaution, et deux lèvres calcinées se précipitèrent sur les dernières feuilles imbibées d'eau douce, et deux fois douce. Jamais gastronome assis à un festin parisien ne savoura plus voluptueusement une coupe remplie par la naïade écarlate qui coule devant Bordeaux. Notre savant riait de bonheur, comme un écolier, et, n'ayant rien de mieux à faire il recommença l'expérience, et se livra, sans mesure, à tous les excès de l'intempérance, pour payer à ses poumons un long arriéré de soif. Tantale n'avait pas inventé cela.

Adamson riait surtout à l'idée de mystifier son crocodile qui, d'ailleurs méritait bien un pareil tour.

Rassuré sur les deux premiers besoins de la vie, Adamson se souvint qu'il avait subi quelques accès de fraîcheur perfide, dans les heures humides de la dernière nuit; l'absence de tout costume qu'il portait, comme nageur, lui paraissait favorable pendant les ardeurs tropicales du jour; mais il fallait songer à se vêtir pour minuit. Un autre motif excitait le savant à découvrir, comme Robinson un costume décent. — De quel front oserais-je me présenter en public, si une barque providentielle de sauvetage passait devant moi ? disait le judicieux savant.

Cela dit ou pensé, Adamson cueillit dans son alcôve aérienne une certaine quantité de feuilles énormes, et s'asseyant comme un tailleur, il confectionna un paletot végétal qui, sans appartenir à la dernière mode, avait un caractère